



La Celle Saint-Cloud

République Française  
Département des Yvelines

## ARRÊTÉ MUNICIPAL N°

2026.34

78170 **DÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**A MADAME MARIE-CECILE EYMERY, DIRECTRICE DES AFFAIRES CULTURELLES**

### **Le Maire de la commune de La Celle Saint-Cloud**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles, L. 2122-19, L. 2122-20,

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**Considérant** que le Maire peut donner sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature aux responsables de services communaux,

**Considérant** que dans le cadre de l'activité de la direction des affaires culturelles, la procédure de recrutement des salariés intermittents exige l'envoi d'une déclaration unique et simplifiée au guichet unique GUSO dans des délais très courts,

**Considérant** que madame Marie-Cécile EYMERY attachée territoriale, exerce les fonctions de directrice des affaires culturelles et que, dans un souci de bonne administration des services communaux, il convient de lui accorder une délégation de signature dans le domaine ci-dessous exposé,

### **ARRETE :**

#### **Article 1 :**

Madame Marie-Cécile EYMERY est autorisée à signer les déclarations uniques et simplifiées des intermittents du spectacle, dans le cadre des activités de sa direction, et à les communiquer au guichet unique du spectacle occasionnel (GUSO).

#### **Article 2 :**

La présente délégation étant consentie par le Maire sous sa responsabilité et sous sa surveillance, il pourra à tout moment la modifier ou y mettre fin, le délégataire rendra compte au Maire, sans délai, de toutes les décisions prises et actes signés à ce titre.

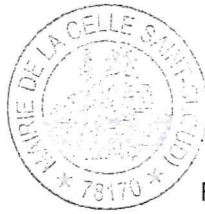
#### **Article 3 :**

La présente délégation prendra effet à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département au titre du contrôle de légalité, de sa notification au délégataire et de sa publication conformément à la réglementation en vigueur.

#### **Article 4 :**

Monsieur le Maire, la Directrice Générale des Services et l'intéressée sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à La Celle Saint-Cloud, le 27 mars 2026.



Le Maire

Richard LEJEUNE

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la commune de la Celle-Saint-Cloud et d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles.

**Arrêté n°2026.34 du 27 mars 2026**

Notifié le : 01/04/26

Marie-Cécile EYMERY